



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 24 mars 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécheresse : la Creuse maintient l'arrêté de vigilance

Le comité eau a été réuni jeudi 23 mars 2023, pour faire le point sur la situation après les pluies intervenues ces dernières semaines et en prenant en compte les prévisions météorologiques connues à ce stade.

Bien que les pluies du mois de mars aient permis d'améliorer nettement la situation hydrologique depuis le dernier comité qui s'était tenu le 7 mars, elles ne permettent pas de combler le déficit pluviométrique cumulé depuis le début de la saison de recharge : ainsi, à la date du 20 mars 2023, le cumul des précipitations agrégées au cours de la saison de recharge présente un déficit de l'ordre de 120 mm par rapport à la normale partielle (-20%).

Une situation qui reste préoccupante malgré les pluies

Les niveaux des réserves d'eau souterraine restent inférieurs à la normale pour la période de recharge hivernale. Pour recharger suffisamment les réserves en vue de l'été, il faudrait des niveaux de précipitations prolongées et soutenues.

Selon MétéoFrance, pour le trimestre de mars à mai, il est probable que les températures soient plus chaudes que la normale. Quant aux précipitations, aucun scénario n'est privilégié pour cette même période. De plus, avec le début du printemps, la végétation démarre et viendra, pour se développer, puiser l'eau dans les sols. En l'absence de pluies continues, l'eau sera mobilisée par la végétation et ne viendra que très peu recharger les réserves d'eau souterraine.

Si les données transmises par les unités de gestion de l'eau depuis début mars font état d'une amélioration de la situation par rapport au 7 mars dernier, y compris dans la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, le déficit hydrologique reste préoccupant. Ainsi, sur le territoire de l'agglomération, des prélèvements sur la Gartempe restent nécessaires pour approvisionner les habitants.

Une collecte en temps réel des données indispensable pour mieux anticiper la réponse

En conséquence, Madame la Préfète a décidé de maintenir l'arrêté au niveau vigilance jusqu'à la fin du mois d'avril. La situation reste suivie de façon précise et régulière pour permettre une élévation du niveau (de vigilance à alerte) sans délai si nécessaire. C'est pour cette raison et dans le cadre de cet arrêté de vigilance, que les unités de gestion de l'eau ont pour obligation de transmettre les bilans production-consommation très régulièrement aux

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Bureau départemental de la communication interministérielle

Victor FLEURY

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : pref-communication@creuse.gouv.fr



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse

services de l'État concernés, afin de disposer d'informations toujours actualisées pour anticiper sans délai les difficultés éventuelles relatives à l'alimentation en eau potable.

La vigilance de tous les utilisateurs, citoyens consommateurs d'eau professionnels de tous les secteurs d'activités, et la mise place des éco-gestes pour réduire sa consommation d'eau et limiter le gaspillage restent plus que jamais absolument indispensables. Un plan de sobriété de l'eau, tel qu'annoncé par le Président de la République le 25 février dernier, doit être présenté par le Gouvernement dans les prochains jours. Il appellera une déclinaison dans le département, dans la continuité et par une actualisation du Plan d'Actions Collectif pour la Reconquête de l'Eau en Creuse élaboré en 2019.